



## Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédits complémentaires au budget 2019

---

**N° 47/2019**

### LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Froideville a l'honneur de vous soumettre le présent préavis relatif à une demande de crédits complémentaires au budget 2019.

#### **1. EXPOSE DES MOTIFS**

Les articles 42 et 44 du chapitre III de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC 175.11– état au 01.09.2018) précisent que la Municipalité gère les dépenses relatives à l'administration de la commune, à la gestion du domaine public et privé et à celle des bien affectés aux services publics, dans le cadre du budget et des autres autorisations données par le Conseil.

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom – état au 01.07.2006) mentionne, aux articles 10 et 11 du chapitre II traitant du budget de fonctionnement, que la Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés et qu'elle ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que dans la limite de la compétence qui lui est accordée par le Conseil communal.

C'est en vertu de ces dispositions légales que la Municipalité vous soumet le présent préavis par lequel elle vous demande des crédits complémentaires pour des dépenses non prévisibles au moment de l'élaboration du budget 2019.

<b>2. AUGMENTATIONS DE CHARGES ET DE REVENUS PREVUS PAR RAPPORT AU BUDGET INITIAL</b>
---

**Remarques préliminaires**

Dans les alinéas ci-après:

- Tous les montants sont indiqués en CHF
- Les variations de charges sont présentées dans la colonne de gauche
- Les variations de revenus sont présentées dans la colonne de droite
- La présentation suit une logique comptable : les impacts négatifs sur le résultat sont présentés à gauche (Augmentation des charges/diminution des revenus) et les impacts positifs sur le résultat sont présentés à droite (diminution des charges/augmentation des revenus)

Aucune demande de budget complémentaire n'est faite pour les charges dont nous ne pouvons pas maîtriser l'évolution et dont nous n'avons pas connaissance à ce jour (p.ex. facture sociale, péréquation, écoles, accueil de jour des enfants, réforme policière, etc.).

**1. Administration générale (administration)****Administration**

Notre secrétaire municipale ayant fait valoir son droit à la retraite au 31.12.2019, la Municipalité a engagé une nouvelle collaboratrice pour la remplacer. Cette dernière débutera son activité le 1.11.2019. Cette période de deux mois pendant laquelle les deux secrétaires seront en fonction permettra une formation et une transmission des dossiers optimale. Ceci a pour conséquence qu'un salaire supplémentaire de deux mois sera porté à la charge de l'administration.

Par ailleurs, une société externe a été mandatée pour le recrutement de la nouvelle secrétaire municipale, ce qui a engendré une charge de CHF 17'500.

Ces montants, non planifiés, impactent les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
110.301 Traitements	17'767			
110.303 AVS	2'677			
110.304 Caisse de pension	4'509			
110.305 Assurance accidents	278			
110.305.2 Assurance maladie	210			
110.318.5 Honoraires	17'500			

## **2. Finances (service financier)**

### **Service financier**

Nous avons reçu, au mois de juillet 2019, les décomptes cantonaux de la péréquation et des dépenses thématiques, ainsi que de la convention Canton/Commune (RIE III) pour l'année 2018.

Ces montants, non planifiés, impactent les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte		Charges		Revenus	
		Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
210.451	Participation/remboursement des cantons (RIE III)				12'787
220.352.21	Fonds péréquation (alimentation) année précédente	127'251			
220.352.22	Charges dépenses thématiques année précédente	89'539			
220.452.12	Fonds péréquation (retour) année précédente				14'930

## **3. Domaines et bâtiments (forêts, vignes et bâtiments)**

### **Bâtiments**

Fin 2018, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés. Ceci permet les économies listées ci-dessous en 2019. Tous les préavis concernés ont été remis à zéro au 31.12.2018.

Compte		Charges		Revenus	
		Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
350.331	Réfection peintures et crépis de la grande salle		10'000		
350.331	Mise en sécurité de la grande salle		5'000		
350.331	Parvis centre œcuménique		6'400		
350.331	Rafraichissement de la grande salle		5'867		
350.331	Etude construction nouveau bâtiment de la voirie		4'000		

#### **4. Travaux (routes, éclairage public, réseaux d'égouts et d'épuration)**

##### **Routes**

Fin 2018, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés. Ceci permet les économies listées ci-dessous en 2019. Tous les préavis concernés ont été remis à zéro au 31.12.2018.

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
430.331 Silo à sel routier		8'250		

Pour la réfection du chemin du Closel et le tronçon de trottoir, il était prévu un investissement total de CHF 221'000 amortissable en 10 ans. Finalement le total investi s'est élevé à CHF 186'481 et il a été finalement décidé d'amortir ce montant sur 30 ans.

Ces modifications impactent les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
430.331 Réfection chemin du Closel + tronçon de trottoir		15'872		

Pour l'expertise de nos tronçons routiers, il était prévu de boucler le préavis en 2018 et de commencer l'amortissement en 2019. Finalement, ce préavis sera bouclé en 2019 et le premier amortissement sera effectif en 2020.

Ces modifications impactent les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
430.331 Etude expertise de nos tronçons routiers		6'400		

Certains employés communaux ont souffert de maladie ou accident. Ces cas ont été déclarés à notre assurance, qui nous verse les indemnités journalières correspondantes. D'autre part, pour compenser le déficit en ressources humaines dû à ces absences, il a été nécessaire de faire appel à une société externe, qui nous a mis du personnel à disposition.

Ces montants, non planifiés, impactent les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
430.436.0 Remboursement de tiers, assurances, etc.				25'000
430.308 Employés temporaires	29'000			

**Eclairage public**

Fin 2018, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés. Ceci permet les économies listées ci-dessous en 2019. Tous les préavis concernés ont été remis à zéro au 31.12.2018.

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
431.331 Remplacement de luminaires à vapeur mercure > LED		7'200		

**Réseau d'égouts et d'épuration**

La partie du préavis concernant les collecteurs séparatifs et le trottoir Pré-Camus – sur le Pont Rossy - a été mise à zéro au 31 décembre 2017 déjà, mais son amortissement annuel avait encore été mentionné sur le budget 2019.

Cette correction impacte les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
460.331 Collecteurs séparatifs + trottoir Pré-Camuz -sur le pont Rossy-		8'850		
460.381 Attribution à la réserve	8'850			

Remarque : étant donné que l'épuration est une rubrique affectée, l'attribution à la réserve augmente d'autant ; cette écriture n'affecte donc pas le résultat total.

**5. Instruction publique et cultes (administration des écoles)****Enseignement primaire**

Les différents problèmes d'étanchéité rencontrés au collège du Chêne nous ont obligés à entreprendre plusieurs travaux de réfection sur les fondations ouest et nord. Ne sachant pas à qui incombe la responsabilité de ces malfaçons pour l'instant, nous avons dû financer ces travaux.

Ces charges, non planifiées, impactent les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
510.314.4 Entretien immeubles, préaux	12'000			

**6. Police (police, défense contre l'incendie)****Police**

Nous avons reçu, au courant du mois de juillet 2019, les décomptes cantonaux de la réforme policière pour l'année 2018.

Ces montants, non planifiés, impactent les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
610.351.1 Réforme policière année précédente	13'992			

**7. Sécurité sociale (service administratif, service social et prévoyance sociale)****Prévoyance sociale**

Nous avons reçu, au courant du mois de juillet 2019, les décomptes cantonaux de la facture sociale pour l'année 2018.

Ces montants, non planifiés, impactent les comptes 2019 de la manière suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
720.451 Participation facture sociale année précédente				92'747

**3. COMPENSATION**

Les adaptations ci-dessus se totalisent de la façon suivante :

Compte	Charges		Revenus	
	Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
Total	323'573	77'839		145'464

L'augmentation nette des charges se monte à CHF 245'734 et les revenus sont augmentés de CHF 145'464, soit un impact négatif sur les comptes 2019 de CHF 100'270.

Lors de la présentation du budget 2019, le résultat dégagé présentait un excédent de charges s'élevant à **CHF 270'193** qui est, compte tenu des charges et des revenus complémentaires listés sous point 2., augmenté à **CHF 370'463**.

